

Employé-e de commerce, formation élargie avec maturité (M) selon OrFo 2012 et
ordonnance sur la maturité professionnelle [24.09.2009], **valable pour les formations débutant dès 2015**

Relevé de notes MP orientation économie et services, type économie

Branches	forme		Note position	Note branche	écart
1 Première langue nationale : français	ex. écrit + oral NS	(3.5+4) (4.0+5.0+4.5+4.5+4.0+4.5):6	=3.8 =4.4	4.0 4.5	4.5
2 Deuxième langue nationale : allemand	ex. écrit + oral NS	(5.5+4.5) (4.0+5.0+4.5+4.5+4.5+5.0):6	=5.0 =4.6	5.0 4.5	5.0
3 Troisième langue : anglais	ex. écrit + oral NS	(2.5+3) (4.0+4.0+4.5+4.0+3.5+3.0):6	=2.8 =3.8	3.0 4.0	3.5
4 Mathématiques	examen écrit NS	(5.0+4.5+4.5+5.0+5.0+5.0):6	=4.8	5.0 5.0	5.0
5 Finances et comptabilité	examen écrit NS	(4.0+4.0+3.5+3.5+3.5+3.0):6	=3.6	3.5 3.5	3.5
6 Economie et droit	examen écrit NS	(5.0+5.0+4.5+4.5+4.5+4):6	=4.6	4.0 4.5	4.5
7 Histoire et institutions politiques	NS	(4.5+4.5+5.5+5):4	=4.9	5.0	5.0
8 Technique et environnement	NS	(4.0+3.5+3.5+3.5):4	=3.6	3.5	3.5
9 Travail interdisciplinaire	TIB TIP	(4.5+5.0):2	=4.8	5.0 4.5	5.0
Note globale				4.4	1.5

NS = notes scolaires (notes d'expérience)
TIB = travail interdisciplinaire dans les branches
TIP = travail interdisciplinaire centré sur un projet

échec

Conditions de réussite selon l'art. 17 de l'ordonnance de la maturité professionnelle (24.09.2009)

L'évaluation est considérée comme réussie si la note globale pondérée est supérieure ou égale à 4,0 et si pas plus de deux notes de branche sont insuffisantes et si la somme des écarts négatifs pondérés par rapport à la note 4.0 ne comporte pas plus de 2.0 points.

projet

Relevé de notes CFC

Branches	forme		Note position	Note branche	Pondé- ration	écart
1 Langue standard français	note de la MPC			4.5	1/8	
2 Première langue étrangère : allemand	note de la MPC			5.0	1/8	
3 Deuxième langue étrangère : anglais	note de la MPC			3.5	1/8	0.5
4 Information, communication, administration	ex. écrit NS	(4.0+5.0+4.5+4.0):4	=4.4	5.0 4.5	4.8	1/8
5 ES I : Finances et comptabilité ES I : Economie et droit	note examen MPC note examen MPC	Compte double	3.5 4.0	3.5 3.8	1/4	0.4
6 ES II : moyennes semestrielles Fin. et comptab. - Econ. et droit	Fin. et comptab. NS Econ. et droit NS	(4.0+4.0+3.5+3.5+3.5+3.0):6 (5.0+5.0+4.5+4.5+4.5+4):6	=3.6 =4.6	3.5 4.5	4.0	1/8
7 Travaux de projet	NS Appr. + reliev NS travail autonome	(4.0+4.5+4.0):3 note TIP de la MPC	=4.2	4.0 4.5	4.3	1/8
Note globale = moyenne pondérée		(4.3+4.8+3.8+4.8+3.8+3.8+4.0+4.8):8		4.2		0.9

réussi

Conditions de réussite selon l'art. 22.1.b de l'ordonnance de formation 2012

La procédure partie école est considéré comme réussie si la note globale est supérieure ou égale à 4,0 et si pas plus de deux notes de branche sont insuffisantes et si la somme des écarts négatifs pondérés par rapport à la note 4.0 ne comporte pas plus de 2.0 points.

Procédure de qualification portant sur la formation en entreprise

Branches			Note branche	Pondé- ration
Pratique professionnelle	examen écrit		4.5	1/4
Pratique professionnelle	examen oral		4.0	1/4
Notes d'expérience	Situation de travail et d'apprentissage	5.0 + 4.5 + 5.0 4.5 + 4.0 + 5.0		
	Unités de formation / contrôle de compétences	4.0 + 4.5 : 8	4.6	4.5
Note globale = moyenne pondérée		(4.5+4.0+4.5+4.5) : 4	4.4	1

Conditions de réussite selon l'art. 22.1.a de l'ordonnance de formation 2012

La procédure partie entreprise est considéré comme réussie si la note globale est supérieure ou égale à 4,0 et pas plus d'une note de branche est insuffisante et aucune note de branche est inférieure à 3.0.

Conditions de réussite selon l'art. 22.1.a+b de l'ordonnance de formation

L'examen est considéré comme réussi si les critères sont remplis aussi bien pour la formation en entreprise que pour la formation scolaire.

réussi